

Boulevard du XII^{ème} de Ligne, 1
B 4000 LIEGE
Tel 04/321 65 75
Fax 04/321 66 57
Web : <http://www.cpma-ulg.be>

Pour Contribuer aux Progrès de la Recherche Scientifique

Il est possible qu'au cours de votre prise en charge au CPMA vous soyez soumis à un **prélèvement de fluides** :

1. le liquide séminal (le liquide qui contient les spermatozoïdes) lors de la réalisation d'un spermogramme ou d'une insémination avec sperme de conjoint ;
2. le fluide folliculaire (le liquide dans lequel se trouve l'ovule) lors d'une ponction d'ovocytes ;

Il est possible aussi que **du tissu** vous **soit prélevé** lors d'une biopsie : par exemple, une biopsie d'endomètre à l'occasion d'une hystéroscopie ou d'un bilan de réceptivité utérine.

Ces prélèvements sont avant tout adressés au laboratoire compétent (anatomopathologie, spermologie, fécondation *in vitro*) à des fins de diagnostic ou de traitement. Il se peut qu'après analyse ou collecte des gamètes, il reste du matériel non utilisé. **Les ovocytes, les spermatozoïdes et les embryons ne sont donc pas concernés par ce qui suit.**

La loi belge de décembre 2008 prévoit que le matériel résiduel peut être utilisé pour effectuer des recherches médicales, **sauf si vous exprimez votre opposition** à un tel don pour la recherche auprès du médecin qui effectuera le prélèvement ou auprès du médecin en chef de l'Hôpital.

Ce sont les recherches effectuées sur le matériel résiduel qui permettent de mieux comprendre les mécanismes de la fertilité et ainsi de développer de nouveaux moyens de diagnostic et de nouveaux traitements. L'utilisation du matériel résiduel a lieu conformément aux dispositions légales et après approbation par le Comité d'éthique compétent.

MERCI DE VOTRE CONTRIBUTION

.....
Si vous désirez exprimer votre refus quant à la mise à disposition de la recherche du matériel humain résiduel, retiré de toute façon lors du prélèvement, aurez-vous la gentillesse de bien vouloir coller une de vos étiquettes ci-dessous, compléter le document et le transmettre au secrétariat du CPMA, chez Mme Cynthia **GALASSO**.

Je refuse de mettre mon matériel résiduel à disposition de la recherche

Date et signature :